

SECTION INFÉRIEURE DE LA PATAPÉDIA

DESCRIPTION

- Endroit : Rivière Patapédia
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche à la journée
- Longueur de la section : 10 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 15
- Largeur de la rivière : 10 à 20 mètres
- Lit de la rivière : mélange de graviers, petites et de grosses roches
- Un permis de pêche dans les eaux réservées de la Couronne de la Patapédia est en vigueur pendant deux jours civils consécutifs.

ACCÈS

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- **Les distances indiquées sont approximatives et ne peuvent pas correspondre exactement à la lecture de votre odomètre.**
1. De Campbellton au camp et descente pour bateau du 7 Mile, il faut compter environ **2 heures** de route.
 1. À partir de Campbellton, **rouler 19 km** direction ouest sur la Route 134. **Tourner à droite** au pont pour Matapédia.
 2. Après avoir traversé le pont, **tourner à gauche** (ouest) **et rouler 2 km** sur la Route 132, jusqu'à la Ville de Matapédia.
 3. À Matapédia, il est fortement recommandé de s'arrêter pour s'enregistrer et se renseigner sur l'état des routes auprès du personnel du bureau de la **Corporation de Gestion des Rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP) : 2, rue des Saumons; 418-865-2080**, ou appeler sans frais à leur bureau principal de Causapsal au 1-888-730-6174).
 4. À partir du bureau de la CGRMP, **rouler 8 km** sur la Route 132 nord. **Tourner à gauche** au pont de Saint-Alexis pour vous diriger vers Saint-François d'Assise.
 5. Du pont de Saint-Alexis, **prendre vers la droite et rouler 13,5 km** jusqu'à St-François d'Assise. **Tourner à gauche** à la lumière clignotante dans le village.
 6. **Rouler 10 km** vers L'Ascension-de-Patapédia. À la pancarte Arrêt, **tourner à gauche** sur rang de l'Église sud.
 7. **Rouler 0,1 km** (100 mètres). **Tourner à droite** sur la route Du Pin-Rouge (Route 1 sud).
 8. **Rouler 3 km** jusqu'à l'endroit où le chemin accuse une courbe prononcée. **Prendre le chemin de gravier « du milieu », à votre gauche**, là où vous voyez l'affiche : "Réserve faunique des Rivières Matapédia et Patapédia" (Route 1 sud). Ne restez pas sur la route allant à Pin-Rouge sud (à votre extrême gauche), ni à Pin-Rouge nord (vers votre droite).
 9. **Rouler un autre 10 km** sur cette section de la Route 1 sud. Vous arriverez à une intersection. À cette intersection, il faut **garder votre droite**, toujours sur la Route 1 sud, vers les camps du 7 Mile et du 23 Mile. Si vous tournez vers la gauche cela vous mènerait vers la descente pour bateau du 2 Mile (section des eaux de la Couronne réservée à la pêche à la journée).(environ 12 km).
 10. **Rouler 3,3 km** et vous arriverez à l'intersection des Routes 1 et 13. **Tourner à droite** sur la Route 13. Ne tournez pas à gauche sur la Route 1. Cela vous mènerait au camp du 7 Mile par une route en très mauvais état et présentant une côte abrupte qui requiert absolument l'utilisation d'un véhicule à 4 roues motrices (un 4X4).

11. **Rouler 11 km** sur la Route 13 jusqu'à l'intersection avec les Routes 2 et 22. **Tourner à gauche** sur la Route 22 sud, direction du Camp du 7 Mile.
12. **Rouler 14 km** sur la Route 22 sud jusqu'au camp de 7 Mile et descente pour bateau.

SORTIE

- **Les distances indiquées sont approximatives et peuvent ne pas correspondre exactement à la lecture de votre odomètre.**
 - Du camp et descente pour bateau du 7 Mile à Campbellton, il faut compter environ **2 heures** de route.
1. À partir du camp du 7 Mile, prenez la Route 22 nord sur votre gauche et **rouler 10 km**. (Ne prenez pas la Route 1 nord à votre droite. Cette section de route est en très mauvais état et n'est recommandée pour des véhicules 4X4.) Vous arriverez à l'intersection avec la route menant au camp du 19 Mile. **Continuer sur la Route 22 nord**.
 2. **Rouler un autre 4,3 km** jusqu'à l'intersection avec les Routes 2 et 13 décrite à l'étape 11. **Tourner à droite** sur la Route 13. (À partir de ce point, vous suivrez le chemin inverse de votre arrivée.)
 3. **Rouler 11 km**. Vous arriverez à l'intersection avec l'autre chemin menant au camp du 7 Mile. **Tourner à gauche** sur la Route 1 nord.
 4. **Rouler 3,3 km**. Vous arriverez à l'intersection de Route 1 nord et du chemin menant à la descente pour bateau du 2 Mile. Il faut ici **garder votre gauche** sur la Route 1 nord.
 5. **Rouler un autre 10 km**, jusqu'à ce que vous sortiez de la forêt sur la route Du Pin-Rouge. Prendre l'embranchement du « **centre droit** » (toujours la Route 1 nord), direction L'Ascension-de-Patapédia.
 6. **Rouler 3 km**. **Tourner à gauche** sur le rang de l'Église.
 7. **Rouler 0,1 km** (100 mètres). A l'intersection, **tourner à droite** vers St-François d'Assise.
 8. **Rouler 10 km**. **Tourner à droite** à la lumière clignotante dans le village.
 9. **Rouler 13,5 km** jusqu'au pont de Saint-Alexis.
 10. **Traverser le pont et tourner à droite**, vers Matapédia.

AUCUN HÉBERGEMENT

- Une plate-forme est fourni pour le camping.
- Il est possible de louer un chalet (sur réservation) au Soleil D'or à l'Ascension.
- Eau : il n'y a pas d'eau courante. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

AUCUN SERVICE DE TRANSPORT NI DE LOCATION DE CANOT N'EST OFFERT

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.